

Vendredi 25 avril 2003



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON

N° 16  
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

### AFFAIRES COURANTES

#### PÉTITIONS

M. DYCK  
M. CUMMINGS

#### RAPPORTS DE COMITÉS

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

#### DÉCLARATIONS DE MINISTRE

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ASHTON

(N° 12) — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 14) — *Loi visant à faciliter la perception des paiements alimentaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Improved Enforcement of Support Payments (Various Acts Amended) Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*

M. MARTINDALE

(N° 300) — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*

## QUESTIONS ORALES

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* SELINGER :

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas de vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un onzième des dépenses;
- d) qu'il ne prévoit pas, comme le gouvernement l'avait promis, le remboursement des 150 millions de dollars transférés « temporairement » du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de mesures visant à contrer l'exode des 12 Manitobains et Manitobaines qui, en moyenne, quittent la province chaque jour au profit des autres provinces;

f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir d'ici six mois, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les tests et les rendez-vous et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;

g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.  
(ouvert)

---

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

---

### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*  
(M. FAURSCHOU)

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*  
(M. PITURA)

---

### DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*  
(imprimé)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*  
(imprimé)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)*

(imprimé)

M. le *ministre* SALE

(N° 11) — *Loi sur les biocarburants/The Biofuels Act*  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)  
(imprimé)